



MÉMO VIE SCOLAIRE

Lycée Val de Saône

À destination des élèves et de leur famille



1. LES RETARDS

RETARD DE MOINS DE 5 MINUTES

- L'élève rejoint son cours.
- Le retard est enregistré sur Prenote.



RETARD DE PLUS DE 5 MINUTES

- Passage obligatoire à la Vie scolaire.
- La Vie scolaire décide de la prise en charge.
- La famille peut être informée.



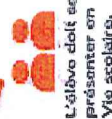
À RETENIR :

Être ponctuel permet de ne pas perturber le début des cours.



3. EXCLUSION EXCEPTIONNELLE D'UN COURS

L'exclusion d'un cours doit rester une mesure exceptionnelle.



L'élève doit se présenter en Vie scolaire.



Il pourrait un travail sous surveillance.



Un rapport est rédigé.



La famille est informée.



Si l'élève quitte l'établissement ou ne se présente pas en Vie scolaire : sanction.



5. LES OBSERVATIONS SUR PRONOTE

Les observations permettent de signaler notamment :



Un oubli de matériel



Un travail non fait



Une attitude inadéquate



Des bavardages répétés



Un manquement d'assiduité



Lorsque ces difficultés deviennent répétitives, un accompagnement est mis en place avec la famille.



7. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

La lycée privilégie :



LES APPELS TÉLÉPHONIQUES



LES RENDEZ-VOUS AVEC LES FAMILLES



Le dialogue entre le lycée et la famille est indispensable pour accompagner la réussite de chaque élève.



9. TENUE ET RESPECT

- Tenue correcte exigée.
- Signes religieux ostentatoires interdits.
- Le respect de chacun, des locaux et du matériel est une règle essentielle.
- Tout comportement irrespectueux peut entraîner une mesure disciplinaire.



2. LES ABSENCES

Toute absence doit être :

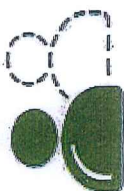
- signalée (par l'ENT ou par téléphone)
- régularisée sur Prenote dès le retour de l'élève.

En cas :

- d'absences répétées,
 - d'absence lors d'une évaluation,
 - ou d'absences non justifiées,
- la Vie scolaire et le professeur principal assurent un suivi avec la famille.



Les familles sont invitées à prévenir l'établissement dès le début de l'absence (ENT ou appel).



4. RAPPORT D'INCIDENT

Un rapport d'incident peut être rédigé lorsque les faits sont sérieux, par exemple :



• Violences



• Insultes



• Dégâts matériels



• Tricherie



• Non-respect grave du règlement intérieur



• Comportement mettant en danger les autres



La famille est informée et un échange peut être organisé.



6. LES SORTIES DE COURS

Les sorties de classe sont autorisées uniquement :



Pour raison médicale



En cas d'urgence



Avec l'accord de l'enseignant



Les élèves DOIVENT se rendre aux toilettes et en dehors des heures de cours.



8. USAGE DU TÉLÉPHONE PORTABLE

L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les bâtiments, sauf :

- pour un usage pédagogique en classe sur autorisation du professeur
- dans le cadre d'un P.A.I.



Le non-respect (utilisation d'un téléphone portable en classe entraîne la sanction d'un respect collectif et peut donner lieu à une sanction disciplinaire. La captation d'image ou de son est strictement interdite : filmer, photographier ou enregistrer toute personne au sein de l'établissement sans autorisation. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'une sanction disciplinaire.

Le prêt et l'utilisation d'écouteurs sont interdits dans les salles de classe ainsi que dans les espaces de circulation.



10. LES 6 RÈGLES À RETENIR

- Arriver à l'heure
- Être présent en classe
- Respecter les règles

- Respecter les autres et les personnels
- Rendre son téléphone à l'adulte
- Consulter régulièrement Prenote / ENT



Ensemble, familles, élèves et personnels contribuons à un climat scolaire sûr et favorable à la réussite de tous.

